

Compte rendu Conseil d'école (1)

07/11/13

Personnes présentes :

Commission scolaire : Mr Simille, Mme Gunié

Parents : Dupays Kate, Cadeau Sonia, Labarbarie Florent, Perret Patricia, Jalliffier-Ardennt Virginie, Ravot Didier

Équipe éducative : Isabelle Serratrice, Julie Gauche, Ingrid Oléon

Personnel municipal : Clothilde Ledanois, Monique Hotte, Nadine Rellier, Michèle Perret, Fabienne Bouvier

Excusés : Mme Vibert, Mme Françoise Du Mollard (DDEN)

1 – Présentation des représentants de parents d'élèves :

	Maternelle	CP-CE1	CE2-CM2
Titulaire (T) / Remplaçant (R)	Mme Dupays Kate (T) Mme Cadeau Sonia (R)	Mme Perret Patricia (T) Mr Labarbarie Florent (R)	Mme Jalliffier Virginie (T) Mr Ravot Didier (R)

Les coordonnées des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école ont été transmises dans les cahiers de liaison pour permettre aux familles de faire remonter des questions pour les prochains conseils d'école. Elles seront aussi mises sur le site de l'école.

2 – Vie de l'école : effectifs, sorties péri-scolaire...

2 – 1 - Règlement intérieur :

Aucune modification apportée au règlement.

2 – 2 - Effectifs :

- PS = 10 + 1 ; MS = 7 + 1 saisonnier ; GS = 11 soit une classe maternelle à 28 (+2) élèves.

- CP = 10 + 1 ; CE1 = 9 + 1 saisonnier soit une classe à 19 (+2) élèves.

- CE2 = 8 + 1 ; CM1 = 6 ; CM2 = 10 soit une classe à 24 (+1) élèves.

Total = 71 (+5) élèves

Familles : 54 + 2 saisonniers = 56

Répartition : les élèves de CE2 qui étaient avec les CP-CE1 le matin en début d'année, sont maintenant avec les CM dans un souci d'équilibre d'effectifs.

2 – 3 - Projet :

En ce début d'année nous travaillons autour de la musique avec Mme Obriot Stéphanie, une intervenante de l'école de musique de Moutiers. Nous présenterons l'aboutissement de notre travail aux parents le 13 décembre à 18h à l'école. La représentation sera suivie d'un goûter de Noël offert par l'APE.

2 – 4 - Sorties :

cf, la note de rentrée et le calendrier.

Gymnase, Ski, Raquettes, Piscine, Médiathèque

+ Spectacle de Noël proposé par le Sivom

+ Cinéma : à Moutiers via le Sivom ou à Valmorel. Une demande sera faite auprès de la mairie, qui a dorénavant la gestion des salles, pour voir si, comme l'an passé, les élèves des Avanchers peuvent bénéficier de séances de cinéma. Il faudrait que 2 projections soient organisées : une pour les maternelles et une pour les Cycles 2 et 3.

Sortie de fin d'année : rien de défini à l'heure actuelle, une proposition sera faite lors du prochain conseil.

2 – 5 - Péri-scolaire :

- Garderie : Cette année la mairie se félicite de la fréquentation de la garderie. Par contre, Mme Hotte, responsable de l'accueil le soir, demande qu'une autre personne vienne en soutien le mardi. En effet, de nombreux élèves restent à la garderie en raison de l'activité « Taekwondo ». La mairie assure qu'une personne sera dégagée pour l'aider à partir de 15 enfants présents. Mme Hotte demande aussi qu'il soit rappelé aux parents de bien prévenir de la prise en charge de leur(s) enfant(s). Mme Hotte est aussi invitée à le dire directement aux familles concernées.

- Cantine : Le nombre d'enfants (60-61) mangeant à la cantine est en augmentation, proportionnellement à l'augmentation des effectifs de l'école. Le personnel municipal demande que du mobilier soit racheté, notamment des chaises pour les plus petits. La mairie donne son accord et attend la commande.

- Car : Suite à deux incidents dans la prise en charge d'élèves (erreur de car), Mme Gauche, l'enseignante des maternelles, s'excuse en rappelant sa responsabilité tout comme celle des employées assurant le fonctionnement de ce service. Mme Gauche propose, afin qu'aucun autre incident n'ait lieu, de changer l'organisation pour les maternelles. Il est demandé aux employées de ne plus attendre dans ou

devant les cars mais de venir chercher les élèves de maternelles, dans le préau à 16h10. L'enseignante leur remettra une liste des élèves.

Le personnel municipal demande à nouveau que les parents les préviennent bien s'ils récupèrent leur(s) enfant(s) au portail.

Mme cadeau, parent déléguée, fait part de son inquiétude quant à l'annonce, par le Conseil Général, de l'augmentation significative (35€ à 150€? peut-être en fonction du Q.F) du coût du transport pour la rentrée 2014. Elle suggère que les parents se mobilisent pour ne pas laisser passer cela.

2 – 6 – Aménagements - Travaux :

Effectués :

- Grillage de la cour de récré transformé en une palissade,
- Réparation du portail,
- Remplacement du panneau d'affichage extérieur,
- Sonnette à l'entrée de l'école,
- « casquette » au dessus du panneau d'affichage pour limiter les infiltrations d'eau et sa détérioration,
- Changement du photocopieur. L'équipe enseignante remercie la mairie pour avoir fait le nécessaire pour changer le photocopieur défectueux mais regrette une perte de qualité et de capacité. Mr Simille propose de faire remonter ces informations en mairie afin de voir si une autre solution peut encore être trouvée.

A faire :

- Etagères dans le bureau (en récupérer une inutilisée dans la buanderie)
- Etagère dans le préau, pour que les élèves posent leurs gobelets

2 – 7 - Bilan et prévisionnel des dépenses de la Coopérative Scolaire :

La Coopérative Scolaire est un outil pour concrétiser les projets mis en œuvre dans l'école par et pour les élèves. La Coopérative de l'école des Avanchers est sous la tutelle de l'Association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Nous utilisons vos cotisations pour :

- acheter du matériel pédagogique : abonnements, livres ou albums... pour alimenter la BCD
- payer des intervenants extérieurs (ex : sortie fin d'année) pour des activités exceptionnelles,
- payer l'assurance MAE, les frais de tenue de compte, l'adhésion à l'OCCE...
- acheter du petit matériel : aliments pour faire des recettes...en maternelle, cartouches imprimantes, piles...
- payer des entrées de spectacle...

...

Nous organisons aussi des « animations » au cours de l'année scolaire, pour alimenter cette coopérative :
Vente de photos et Tombola de Pâques...

A ce jour la coopérative est en possession de 1800€.

3 – Bilan Classe de découverte :

La classe de découverte a eu lieu du 22 au 27 septembre 2013 et concernait la classe de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) de Mme Serratrice. Elle s'est déroulée à Lans en Vercors dans le centre l'Oasis. La proximité du lieu a donné satisfaction à l'enseignante qui a ainsi pu profiter, avec ses élèves, de plus de temps de découvertes d'activités, sans aucune fatigue de ces derniers.

Les élèves ont pratiqué : spéléologie, escalade et ont étudié les énergies renouvelables.

23 sur 24 élèves ont participé à ce projet.

Mme Serratrice, remercie les accompagnatrices : Eliane Genix et Annie Betry, qui ont été exemplaires dans leur implication auprès des élèves.

L'école remercie les différents partenaires : Commune, Association de Parents d'Elèves et familles pour leur soutien financier.

4 – Réforme des Rythmes Scolaires :

4 – 1 – Rappels :

Cette réforme consiste en un allègement des journées scolaires des élèves avec des heures d'enseignement mieux réparties sur la semaine. La semaine passe donc de 4 jours à 4,5 jours tout en gardant 24h d'apprentissage pour les enfants.

A cela doivent s'ajouter 3h de Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) qui doivent être mis en place par les communes. Ces TAP restent facultatives pour les élèves.

La tâche n'est pas simple car elle doit tenir compte de plusieurs contraintes : emploi du temps respectant les temps d'apprentissage, de pause, d'activités péri-éducatives... + embauche d'intervenants ou encadrement pas les employés travaillant déjà sur l'école + types d'activités + prise en charge des élèves sur inscription ou pour tous d'office + gratuité ou participation financière des familles. Autant de questions auxquelles il va falloir répondre.

De plus, la mairie est confrontée à un autre problème : la non légalité de la durée de la pause méridienne qui n'est que de 1h15 alors qu'elle devrait être de 1h30. Ceci force la commune à allonger cette pause d'un quart d'heure. La pause du repas se fera donc de 12h à 13h30. Ce quart d'heure supplémentaire entrainera forcément une modification de l'heure d'entrée ou de sortie des élèves. La mairie attend maintenant l'aval du Sivom quant aux propositions qu'elle lui a faites (8h45 au lieu de 9h ou bien 16h30 au lieu de 16h15?).

La réforme qui a été reportée à la rentrée 2014-2015 doit faire l'objet d'un « rapport prévisionnel » de la mairie à transmettre à l'inspection de l'éducation nationale pour validation. Les délais de retour de ces prévisions, suite à une demande collective des maires de France, ont été allongés car trop limites pour les communes.

4 – 2 – Propositions :

En amont, l'équipe enseignante a fait des propositions d'emploi du temps et a fourni une liste des activités possibles ainsi qu'une liste des personnes ressources dans le secteur. Elle a demandé à plusieurs reprises à rencontrer les membres de la commissions scolaires pour en discuter mais, à regret, cela n'a pas été possible. L'équipe enseignante rappelle que la réforme doit être faite dans l'intérêt des enfants même si elle mesure la difficulté de la tâche !

Les 2 possibilités d'emploi du temps retenues par la mairie pour la rentrée 2014 ont été présentées lors de ce Conseil d'Ecole et validées par l'équipe enseignante comme par les parents délégués. Il devra maintenant être enterriné quand le SIVOM aura rendu réponse quant aux horaires d'entrée et sortie de l'école des Avanchers.

Les propositions sont les suivantes :

n°1	Enseignement	Pause méridienne / Cantine	T.A.P	Enseignement
lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h45-12h	12h-13h30	13h30-14h15	14h15-16h15
mercredi	8h45-11h45			

OU

n°2	Enseignement	Pause méridienne / Cantine	T.A.P	Enseignement
lundi, mardi, jeudi et vendredi	9h-12h	12h-13h30	13h30-14h15	14h15-16h30
mercredi	9h-12h			

Pour les T.A.P, la mairie suggère que ce soit des temps de détente, de calme comme : écouter une histoire, regarder des livres, écouter de la musique, faire des jeux de société... Il devra y avoir au moins 3 groupes. Les PS et MS de maternelle qui font la sieste ne seraient pas concernés.

Pour l'encadrement des T.A.P, qui reste sous l'entière responsabilité de la Commune, la mairie a proposé, ce soir, à l'équipe enseignante de les encadrer. Les enseignantes ont, en l'état actuel des choses, refusé mais se laissent le temps de la réflexion et attendent que la mairie, lors d'une prochaine réunion exceptionnelle, rediscute avec elles et les parents délégués et fasse d'autres propositions.

Mme Oléon, la directrice, regrette qu'aucune autre solution n'ait été étudiée et que l'équipe enseignante n'ait pas été informée avant le Conseil d'école de cette proposition alors que plusieurs occasions s'étaient présentées. Le dialogue doit rester de mise lors de tels changements qui impliquent tous les partenaires de l'école : éducation nationale, mairie, parents d'élèves, associations diverses... De plus, il pourrait être intéressant de mutualiser les ressources entre communes sur le secteur.

5 – Questions diverses :

- L'école redemande si 50 dossards de ski pourront être offerts par l'ESF (cf, Mr J.Y Simille).
- L'école s'assurera auprès de Mr Jaccod, comme il avait été convenu l'an passé, que les dates de ski prévues ne dérangent pas l'organisation de l'ESF.

La séance a commencé à 18h et a été levée à 20h30.